

Conduite en sécurité de grues auxiliaires Formation et Tests CACES®

OBJECTIFS

Manipuler une grue auxiliaire de chargement dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes, les marchandises et le matériel.

Intégrer les règles de sécurité dans la prise en main et la conduite d'une grue auxiliaire conformément au Référentiel du CACES® R390.

Rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de la conduite de la grue auxiliaire.

PARTICIPANTS

Conducteurs ou futurs conducteurs/opérateurs élingueurs.

MÉTHODES

L'itinéraire pédagogique est articulé autour d'un apport de connaissances théoriques relatives à l'utilisation des grues auxiliaires de chargement en toute sécurité et d'exercices pratiques de conduite du véhicule.

ÉVALUATION

Epreuves théoriques et pratiques de la conduite de grues auxiliaires de chargement conformément à la Recommandation R390 en vue de la délivrance du CACES®.

ITINÉRAIRE PÉDAGOGIQUE

THEORIE

- u Réglementation et textes en vigueur
- u Obligations du constructeur et de l'installateur sur porteur, du loueur, du chef d'entreprise
- u Grands principes de la conduite en sécurité
- u Principales caractéristiques et classification des grues auxiliaires de chargement
- u Postes de commande et dispositifs de préhension
- u Plaque de charge
- u Vérifications avant mise/remise en service et périodiques
- u Début de poste
- u Carnet de bord
- u Autorisation de conduite
- u Équilibre et déplacement d'une charge
- u Gestes de commandement, balisage et signalisation
- u Analyse des risques et des règles d'utilisation
- u Équipements de protection individuelle
- u Mise en position de transport de la grue auxiliaire de chargement.

PRATIQUE

Exercices pratiques sur grue auxiliaire

TESTS D'EVALUATION CACES®

Evaluation des connaissances théoriques et de savoir-faire en conduite en toute sécurité de grues auxiliaires de chargement (chaque catégorie donne lieu à des tests spécifiques).

MODALITÉS

Durée : voir tableau

Prix : Consulter le Centre de formation

Un avis préparatoire à l'autorisation de conduite du personnel visé par l'animateur, est transmis à l'employeur sur la base de l'évaluation des acquis du stagiaire.

LES MOYENS DE L'INSTITUT



Un accompagnement de votre projet de formation par un Conseiller avisé

Pour vous et avec vous, il :

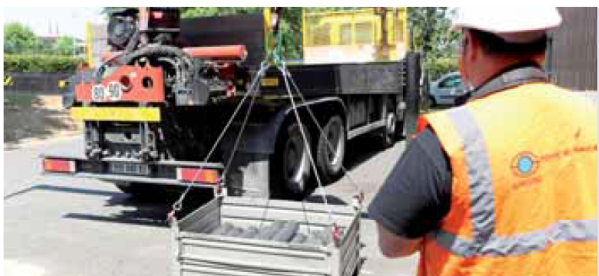
- **Qualifie la formation juste nécessaire** à vos salariés en termes de contenus et de durées.
- **Valide la faisabilité de votre formation** en intra-entreprise face aux contraintes du référentiel des Recommandations de la CNAMTS et le cas échéant, recherche une solution alternative.
- **Gère le renouvellement de vos formations et titres CACES®** de chacun de vos salariés.



Des méthodes d'enseignement appropriées

Pour optimiser et garantir :

- Tous les temps de la formation exploités comme actions profitables à l'acquisition d'un savoir-faire dans la conduite, la manipulation de charges ou l'élévation des personnes.
- L'articulation des ateliers pédagogiques privilégie la pratique progressive de la conduite.
- L'auto apprentissage et l'auto évaluation des connaissances théoriques et de la manipulation des engins préparant, les stagiaires à leur rythme aux épreuves du CACES® sous la vigilance du formateur.



Des Centres d'apprentissage de la conduite performants

- Tous les **centres de l'Institut sont certifiés** par l'organisme certificateur Global.
- Ils sont **aménagés** comme de véritables entreprises avec zones de stockage et de circulation intérieure et extérieure.
- Ils sont **équipés d'un nombre important d'engins** de différentes marques et catégories pour que les stagiaires s'exercent dans les conditions proches de leur réalité quotidienne.



L'ouverture de sessions interentreprises programmée en permanence

Parce que la **solution interentreprises est la plus appropriée** pour :

- Limiter les difficultés techniques de mise en œuvre des sessions.
- Éviter les contraintes d'indisponibilité des équipes, des espaces et des matériels qu'engendre une session en intra entreprise.
- Former très rapidement un salarié nouvellement embauché, muté ou promu, ou pour répondre à un marché d'une entreprise qui impose le dispositif CACES® aux entreprises extérieures.
- Disposer de programmes à la carte pour chacun de ses salariés en fonction des catégories d'engins qu'il utilise et de son expérience ou bien encore, en complément de formation en cas d'échec aux épreuves du CACES® (théorie et/ ou pratique).